

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

**N° CP-2021-10-1-1**

**Séance du** lundi 15 novembre  
2021

### **PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE AU 90ÈME CONGRES DE L'ADF À BOURG EN BRESSE / MANDATS SPÉCIAUX**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILLIGENT Danielle  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

## **ABSENTS :**

ADRIAN Daniel, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DREYFUS Elisabeth, MEYER Philippe, SCHELLENBERGER Raphaël

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 février 2021 n° CD-2021-3-8-5 relatif au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace, |

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le déplacement en autocar d'une délégation de la Collectivité européenne d'Alsace pour participer au 90<sup>ème</sup> congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2021 à Bourg-en-Bresse (Ain) ;
- Décide dans l'intérêt de la Collectivité européenne d'Alsace, de confier un mandat spécial à la délégation composée des 20 représentants de la Collectivité européenne d'Alsace suivants :
  - Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
  - Mesdames les conseillères d'Alsace Patricia BOHN, Danielle DILIGENT, Isabelle DOLLINGER, Chantal JEANPERT, Fatima JENN, Stéphanie KOCHERT, Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Karine PAGLIARULO, Christiane WOLFHUGEL,
  - Messieurs les conseillers d'Alsace Pierre BIHL, Nicolas JANDER, Florian KOBRYN, Philippe MEYER, Jean-Philippe MAURER, Marc MUNCK,
  - Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet
  - Monsieur Emmanuel BASTIAN, Directeur de Cabinet adjoint
  - Monsieur Vincent BARBIER, Directeur général des Services de la Collectivité européenne d'Alsace
  - Monsieur Sébastien GALLAS, chauffeur du Président

- Décide de l'affectation d'une enveloppe de 14 000 € correspondant au montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement (location d'un autocar avec chauffeur, hébergement, frais d'inscription au Congrès). Les crédits seront prélevés sur l'opération P001O002 (1033-65-65312-031) : élus frais de déplacement.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité